



Pour une politique agricole et  
alimentaire de la transition écologique

[www.impaacte.be](http://www.impaacte.be)

## Note de la coalition sur l'architecture verte du plan stratégique de la 'Politique Agricole Commune' (PAC) wallon

**Etat de la réflexion: 1 mars 2021**

*ImPAACte est une initiative de Natagora, WWF, Nature & Progrès, Greenpeace et IEW. Les cinq associations environnementales se sont unies pour contribuer à l'élaboration d'une politique agricole et alimentaire wallonne qui promeut la transition écologique de l'agriculture. Pour plus d'informations: [www.impaacte.be](http://www.impaacte.be)*

### Sommaire

I. Introduction – principes directeurs

II. 4 solutions mises en avant

*II. 1 Agriculture biologique*

*II. 2 Maillage écologique*

*II.3 Maintien des prairies et extensification de l'élevage*

*II.4 Transition des systèmes de culture*

III. Articulation globale de l'architecture verte et implications budgétaires



GREENPEACE



Julie Van Damme

Sébastien Snoeck

Monica Schuster

Thibaut Goret

Marc Fichers

+32 473 97 85 84

+32 485 35 28 14

+32 486 73 35 67

+32 081 39 07 20

+32 473 65 36 32

[j.vandamme@iew.be](mailto:j.vandamme@iew.be)

[sebastien.snoeck@greenpeace.org](mailto:sebastien.snoeck@greenpeace.org)

[monica.schuster@wwf.be](mailto:monica.schuster@wwf.be)

[thibaut.goret@natagora.be](mailto:thibaut.goret@natagora.be)

[marc.fichers@natpro.be](mailto:marc.fichers@natpro.be)

[@JuVanDamme](https://twitter.com/JuVanDamme)

[@sebsnoeck](https://twitter.com/sebsnoeck)

[@MSchuster\\_WWF](https://twitter.com/MSchuster_WWF)

[@natagora](https://twitter.com/natagora)

[@NatProBe](https://twitter.com/NatProBe)

## I. Introduction - Principes directeurs pour l'architecture verte

Les objectifs de la PAC liés à l'environnement et au climat (Art. 6 d, e, f), et les valeurs cibles correspondantes pourront être atteints en combinant les éléments de l'architecture verte. Les éléments principaux sont les normes de base qui s'appliquent à tous les agriculteurs (conditionnalité), les écorégimes (premier pilier) et les MAEC (second pilier). Quelques principes orientent notre réflexion :

- **Nouveau cadre de performance et approche par résultat** : La nouvelle PAC est axée sur la réalisation de résultats<sup>1</sup>. Nous demandons que la conception du plan stratégique se base sur la réponse aux constats et sur des besoins établis quantitativement et scientifiquement. Face à la limite des valeurs cibles proposées, généralement axées sur la réalisation d'activités, mais non sur les résultats et impacts concrets escomptés, nous nous référons dans nos propositions aux objectifs et aux résultats quantitatifs les plus pertinents afin de recentrer les enjeux. Ils sont repris dans un tableau synthétique en Annexe 1.
- **Baser les propositions sur les enseignements tirés de la précédente PAC**. Une évolution marquante de l'actualité est que le Conseil et le Parlement de l'UE n'ont pas acté les leçons tirées par la Commission sur le verdissement en l'état actuel des discussions, ni la nécessité d'améliorer les mesures concernées par le verdissement lorsqu'elles sont intégrées à la conditionnalité renforcée<sup>2</sup>. Nous considérons que c'est dans l'intérêt général d'avancer en intégrant les enseignements du passé, pour que l'efficacité de la PAC sur les objectifs spécifiques visés aille en s'améliorant. Nous fondons donc nos propositions et scénarios sur la base d'une conditionnalité réellement améliorée et renforcée, en incitant les décideurs wallons à faire de même, indépendamment de l'issue du trilogue.
- **Le soutien à l'agriculture écologiquement intensive et les alternatives aux intrants chimiques**. "Pour préserver la diversité et la multifonctionnalité de son agriculture et assurer son développement durable, la Région wallonne encourage le maintien d'une agriculture familiale, à taille humaine, rentable, pourvoyeuse d'emplois et l'évolution vers une agriculture écologiquement intensive"<sup>3</sup>. Cet objectif politique, entériné par une norme législative, guidera l'intervention de la région dans la mise en œuvre de la PAC. Dans nos propositions, nous prenons délibérément le parti de donner la priorité à des soutiens aux formes d'agriculture qui s'appuient sur les processus et fonctionnalités écologiques, permettant ainsi de remplacer les intrants chimiques, plutôt qu'aux

<sup>1</sup> Voir encore, s'il en était besoin, la toute récente note de la Cour des Comptes sur le budget PAC 2019 [https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/annualreport-Performance-2019/annualreport-Performance-2019\\_EN.pdf](https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/annualreport-Performance-2019/annualreport-Performance-2019_EN.pdf) Chapitre 4 p. 123

<sup>2</sup> Même si l'on déplore toujours l'absence d'objectifs de résultats chiffrés pour les principaux indicateurs d'impact de la PAC, y compris dans la nouvelle proposition PAC et surtout après certains affaiblissements proposés par le Conseil européen. Voir notre [analyse sur l'ImPAACte](#) qui rejoint [la position de la Commission](#) de Novembre 2020

<sup>3</sup> Code Wallon de l'Agriculture art. 1. L'agriculture écologiquement intensive est définie comme une "agriculture qui s'appuie sur les processus et fonctionnalités écologiques pour produire sans compromettre l'aptitude du système à maintenir sa propre capacité de production et qui cherche à utiliser les fonctions des écosystèmes, les processus écologiques, l'information et le savoir pour minimiser les intrants et remplacer les intrants synthétisés chimiquement"



GREENPEACE



Julie Van Damme

Sébastien Snoeck

Monica Schuster

Thibaut Goret

Marc Fichers

+32 473 97 85 84

+32 485 35 28 14

+32 486 73 35 67

+32 081 39 07 20

+324 73 65 36 32

[j.vandamme@iew.be](mailto:j.vandamme@iew.be)

[sebastien.snoeck@greenpeace.org](mailto:sebastien.snoeck@greenpeace.org)

[monica.schuster@wwf.be](mailto:monica.schuster@wwf.be)

[thibaut.goret@natagora.be](mailto:thibaut.goret@natagora.be)

[marc.fichers@natpro.be](mailto:marc.fichers@natpro.be)

[@JuVanDamme](https://twitter.com/JuVanDamme)

[@sebsnoeck](https://twitter.com/sebsnoeck)

[@MSchuster\\_WWF](https://twitter.com/MSchuster_WWF)

[@natagora](https://twitter.com/natagora)

[@NatProBe](https://twitter.com/NatProBe)

technologies qui permettent simplement de minimiser les intrants chimiques (comme par exemple l'agriculture de précision). En effet, se contenter d'optimiser et de minimiser l'usage d'intrants chimiques augmente *in fine* la dépendance des agriculteurs aux intrants et aux nouvelles technologies, avec des impasses techniques et financières possibles à moyen-terme lorsque la réglementation obligera à réduire davantage l'usage d'intrants chimiques. Nous pensons que l'argent public doit donner la priorité, conformément aux principes de la lutte intégrée, à mettre en avant les alternatives aux intrants chimiques permettant de les éviter, en favorisant la prévention, plutôt que l'optimisation qui peut être d'ailleurs autofinancée et rentabilisée par les agriculteurs.

- **L'ambition accrue** : L'article 92 de la proposition de Règlement européen sur les plans stratégiques PAC dispose que les États membres s'efforceront d'apporter, au moyen de leurs plans stratégiques, une contribution globale à la réalisation des objectifs spécifiques liés à l'environnement et au climat supérieure à celle apportée à la réalisation des objectifs environnementaux de la programmation précédente. Cet article a été maintenu tel quel par le Conseil. Le Parlement l'a reformulé en termes d'allocations budgétaires.
- **Une transition la plus inclusive possible pour les exploitations wallonnes** : Nous gardons en tête l'importance d'offrir des solutions et d'encourager un nombre maximum d'agriculteurs dans la transition écologique viable à long-terme (sans impasse), quel que soit le degré d'avancement d'une exploitation sur ce chemin. Néanmoins, les mesures doivent permettre une évolution positive par rapport aux enjeux environnementaux, en ce sens elles ne seront pas une subvention automatiquement gagnée par ceux qui ne souhaiteraient pas du tout contribuer à cette transition. L'essentiel est d'offrir une possibilité de changement ou reconnaissance réaliste et opérationnelle à toutes les exploitations, sans favoriser uniquement les plus avancées. C'est un objectif à garder en tête particulièrement important dans la conception des écorégimes qui vont remplacer le verdissement<sup>4</sup>.

## II. Quatre solutions à mettre en avant pour répondre aux besoins prioritaires identifiés

Nous avons donné la priorité aux solutions qui:

- apportent des réponses à des besoins multiples, de manière transversale,
- ont déjà été, pour la plupart, éprouvées lors de la précédente PAC wallonne,
- et répondent aux principes directeurs que nous avons proposés ci-dessus.

Les résultats ciblés sont repris de manière synthétique dans un tableau en Annexe 1.

<sup>4</sup> Veuillez consulter également le rapport ["PAC 2021-2027 : Des pistes pour encourager et soutenir la transition écologique de l'agriculture wallonne"](#), commandité par le WWF à Jean-Paul Ledant, consultant indépendant. Le rapport vise à identifier la manière dont le nouvel outil des éco-régimes, en combinaison avec la conditionnalité et les MAECs pourront spécifiquement contribuer à répondre aux besoins wallons et soutenir l'objectif de la transition écologique, économique et sociale.



**GREENPEACE**



Julie Van Damme

Sébastien Snoeck

Monica Schuster

Thibaut Goret

Marc Fichers

+32 473 97 85 84

+32 485 35 28 14

+32 486 73 35 67

+32 081 39 07 20

+324 73 65 36 32

j.vandamme@iew.be

sebastien.snoeck@greenpeace.org

monica.schuster@wwf.be

thibaut.goret@natagora.be

marc.fichers@natpro.be

@JuVanDamme

@sebsnoeck

@MSchuster\_WWF

@natagora

@NatProBe

## II.1 L'Agriculture Biologique (AB)

- Pourquoi est-ce l'un des 4 enjeux prioritaires que nous avons identifiés ?

L'Agriculture Biologique **répond à tous les besoins environnementaux et en particulier à au moins 14 besoins** de ceux qui sont jugés comme **prioritaires** dans l'analyse SWOT/ des besoins élaborée par le groupe de travail du SPW ARNE « plan stratégique PAC »<sup>5</sup>. Elle répond aussi aux objectifs à la fois économiques et sociaux, et fait l'objet d'engagements politiques forts.

Avec une multiplication par quatre du nombre de fermes bio en 20 ans et 91% des terres bio en Wallonie, **l'agriculture biologique**, notamment grâce à ses fermes de polyculture élevage, **est devenue une spécificité régionale**. En 2013, avec le premier Plan Stratégique wallon en agriculture, le soutien à l'AB par la Région a permis d'amorcer le développement du secteur. Le soutien à la dynamique en cours doit être poursuivi pour répondre à la demande en fruits et légumes bio notamment.

- Objectifs quantitatifs clés à atteindre

Wallonie : 30% de superficie en agriculture biologique d'ici à 2030 (DPR, 2019)

Europe : au moins 25 % des terres agricoles de l'Union à l'agriculture biologique d'ici à 2030 (Stratégie Farm to Fork)

- Mesures nécessaires:

### Mesures incitatives :

- Le point clé est de réserver un budget en adéquation avec les ambitions, à répartir donc à la fois pour la conversion et le maintien au bio, afin d'atteindre l'objectif des 30%.
- Techniquement il nous semble envisageable de déplacer les aides au maintien dans le 1<sup>er</sup> pilier.
- Il est essentiel de soutenir le développement des filières et débouchés, que ce soit via des mesures du 2<sup>ème</sup> pilier pour le développement de filières pour l'agriculture biologique (ex. majoration de points pour les aides à l'investissement), et via la possibilité de dégager 3% de fonds structurels du 1<sup>er</sup> pilier pour les filières.
- Renforcer le ciblage et le soutien à l'agriculture biologique dans les aides à l'investissement, l'installation des jeunes, la coopération, l'échange de connaissances et d'informations

### Pourquoi ?

- Le soutien à l'AB est une mesure systémique, qui touche la transition économique et environnementale, qui s'inscrit bien dans la logique du 1<sup>er</sup> pilier selon les prescrits européens.
- Un 1<sup>er</sup> pilier cohérent garantit une intervention de l'Europe permettant de rencontrer l'objectif européen de la stratégie FtF de 25% de bio pour 2030. Si l'on veut maintenir le rythme de conversion il faut une politique stable de financement, en plus de développer les débouchés/filières.

---

<sup>5</sup> Ces documents de préparation du plan stratégique n'ont pas encore été publiés. Ils sont détenus par l'administration wallonne qui en est l'auteur.



GREENPEACE



Julie Van Damme

Sébastien Snoeck

Monica Schuster

Thibaut Goret

Marc Fichers

+32 473 97 85 84

+32 485 35 28 14

+32 486 73 35 67

+32 081 39 07 20

+324 73 65 36 32

j.vandamme@iew.be

sebastien.snoeck@greenpeace.org

monica.schuster@wwf.be

thibaut.goret@natagora.be

marc.fichers@natpro.be

@JuVanDamme

@sebsnoeck

@MSchuster\_WWF

@natagora

@NatProBe

- Ce sont dans les filières bio (porc, bovin, céréales et maraîchage) que se sont créés les premiers Groupements de Producteurs sur lesquels les aides sectorielles doivent s'appuyer.
- Il s'agit de mesures déjà connues et faisant partie du système PAC et donc faciles à mettre en œuvre, notamment dans le cadre des écorégimes.
- La Région s'est engagée précédemment à soutenir l'AB via des aides au maintien. Vu les ambitions revues à la hausse sous cette législature, il faut pouvoir assurer la pérennité de ces aides spécifiques activées par la Wallonie.

## II.2 Le réseau et le maillage écologique

- Pourquoi est-ce l'un des 4 enjeux prioritaires que nous avons identifiés?

- C'est la réponse directe au besoin de "développer le réseau écologique", qui a le plus gros score dans la hiérarchisation des besoins réalisée par l'administration et les parties prenantes du groupe de travail. Elle répond à 12 déclinaisons principales de besoins, y compris les trois objectifs environnementaux. Elle est également un élément d'avenir clé pour la transition économique et écologique vers des systèmes plus résilients et autonomes, car moins dépendants en intrants chimiques. L'infrastructure écologique est la base de la lutte intégrée permettant de réduire la dépendance aux produits phytos. Elle contribue en outre aux objectifs paysagers et touristiques.

- DPR sur la PAC: *"Une attention particulière sera également accordée aux mesures favorisant les pratiques agronomiques susceptibles de renforcer le maillage écologique, de fixer le carbone dans les sols ou la végétation (haies, agroforesterie, agriculture de conservation sans labour, bande de couvert végétal permanent, mares etc.) et de préserver les ressources en eau."*

- Objectifs quantitatifs clés à atteindre

### Wallonie<sup>6</sup>:

- 10% des surfaces de terres arables soutenant la biodiversité de manière déterminante
- 15% des surfaces de prairies permanente soutenant la biodiversité
- Au moins 5% d'infrastructure écologique dans chaque ferme

<sup>6</sup> Pour les surfaces soutenant globalement la biodiversité de manière déterminante, il existe un consensus grandissant sur un minimum de 10%-15% soutenant la biodiversité en terres arables et 12 à 45% en prairie (selon les milieux pâturés qui sont très variés à travers l'Europe allant de collines de transition à estives de haute montagne). Pour n'en citer que quelques-unes: Walter et al, Opérationnalisation des objectifs environnementaux pour l'agriculture (2013), Meichtry-Stier K.S. et al., Impact of landscape improvement by agri-environment scheme options on densities of characteristic farmland bird species and brown hare (2014); Traba et Morales, The decline of farmland birds in Spain is strongly associated to the loss of fallowland (2019); Herzon I et al, Importance of set-aside for breeding birds of open farmland in Finland (2011); Opperman et al, The importance of compulsory set-aside for biodiversity (2008); Common Agricultural Policy from 2012 - Perspectives for more Biodiversity and Environmental Benefits of Farming, IFAB ZALF and co, (2014); Oppermann R. et Robijns T. et Lischka, Studie zur Gemeinsamen Agrarpolitik (GAP) – Konditionalität, Eco-Schemes und Ländliche Entwicklung, IFAB-NABU (2019)



**GREENPEACE**



Julie Van Damme

Sébastien Snoeck

Monica Schuster

Thibaut Goret

Marc Fichers

+32 473 97 85 84

+32 485 35 28 14

+32 486 73 35 67

+32 081 39 07 20

+324 73 65 36 32

j.vandamme@iew.be

sebastien.snoeck@greenpeace.org

monica.schuster@wwf.be

thibaut.goret@natagora.be

marc.fichers@natpro.be

@JuVanDamme

@sebsnoeck

@MSchuster\_WWF

@natagora

@NatProBe

## Europe:

- 10% d'éléments du paysage riches en biodiversité, à une échelle sous-nationale pertinente (Stratégie Biodiversité)
- Mesures nécessaires

## Conditionnalité

- BCAE9 : dans chaque ferme, 5% d'éléments non productifs (sans les couverts hivernaux) c-à-d seulement des infrastructures écologiques ponctuelles ou linéaires tels que haies, bandes tampon le long des eaux de surface, bandes enherbées, mares, talus et fossés, à la fois en terres arables et en prairies permanentes, ce qui serait ainsi une contribution directe à l'objectif de 10% d'éléments de paysage de la stratégie biodiversité.

## Mesures incitatives

- Les moyens doivent être alignés sur les besoins-objectifs en mobilisant les MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) et les écorégimes.
- Sous réserve de 5% d'infrastructures écologiques préservées via la BCAE 9, ceci requiert, pour les MAEC "prairies", un doublement de la surface engagée pour atteindre au moins 40.000 ha, soit 12 % de prairies soutenant directement la biodiversité. Pour les MAEC en terres arables, il est nécessaire de multiplier par 4 les surfaces engagées. La revalorisation financière de certaines MAEC sera nécessaire, en particulier là où l'attractivité est trop faible pour atteindre les objectifs. Le plafond de 9% de terres arables engagées en MAEC auquel est soumis chaque agriculteur doit aussi être supprimé.
- Un écorégime qui rémunère le service environnemental fourni est fondamental, en complément aux MAEC qui compensent le manque à gagner. Il sera un catalyseur des engagements en MAEC, et donnera un signal fort aux agriculteurs sur le service rendu à la biodiversité et à la société, et sur l'importance de la biodiversité dans les systèmes de production et la transition (changement de paradigme).
- Cet écorégime doit être associé à l'existence d'un conseil : Même si l'objectif principal du maillage est la biodiversité, il doit aussi être conçu pour redévelopper un maillage multifonctionnel qui soutient la transition écologique. Pour cela, une offre de conseil doit être mise à disposition concernant par exemple leur valorisation pour la lutte anti-érosion, la lutte intégrée, la lutte contre la sécheresse, etc., selon les besoins des exploitations.
- On peut ainsi estimer grossièrement à 200 mio€ le besoin de financement en MAEC pour le maillage écologique (MB1, MB2, MC4, MB5, MC7&8) soit un doublement du budget actuel, et à 100 mio€ pour les écorégimes.
- Investissements non productifs: doivent permettre de financer l'installation de haies, du matériel d'entretien, l'agroforesterie, etc.

**Dans et/ou hors PAC** : système de conseil obligatoire. De nouvelles approches doivent être développées pour pouvoir répondre à une demande de masse avec des moyens proportionnés : conseil/ressources en



GREENPEACE



Julie Van Damme

Sébastien Snoeck

Monica Schuster

Thibaut Goret

Marc Fichers

+32 473 97 85 84

+32 485 35 28 14

+32 486 73 35 67

+32 081 39 07 20

+324 73 65 36 32

j.vandamme@iew.be

sebastien.snoeck@greenpeace.org

monica.schuster@wwf.be

thibaut.goret@natagora.be

marc.fichers@natpro.be

@JuVanDamme

@sebsnoeck

@MSchuster\_WWF

@natagora

@NatProBe

lignes, formations de groupe, tours de plaine en groupe etc. + soutien de la demande en conseil via ticket conseil donné à tous les agris souscrivant l'écorégime via le 2<sup>nd</sup> pilier

### II.3 Maintien des prairies permanentes et extensification de l'élevage

- Pourquoi est-ce l'un des 4 enjeux prioritaires que nous avons identifiés ?

DPR, 2019: "La Wallonie restaurera une prime à l'herbe destinée au secteur de l'élevage et soutenir les exploitations qui pratique l'élevage extensif et accroissent leur autonomie fourragère" et "Le Gouvernement fournira un soutien fort aux filières de l'élevage pour garantir l'autonomie fourragère et réduire la dépendance aux importations de soja"

La situation économique des élevages bovins wallons est préoccupante. La disparition des exploitations bovines pourrait mettre en danger le maintien des prairies permanentes à moyen et long terme. Le régime des aides couplées actuel n'a pas réussi à freiner la perte des prairies, ni à améliorer la situation économique des éleveurs (revenu de travail annuel par unité de travail de 4 756 Euros, entre 2016-2018 pour l'OTE bovins viande ; SPW ARNE - DAEA). Malgré une réduction de l'effectif de bovins, la densité en bétail en Wallonie est deux fois plus élevée que la moyenne européenne<sup>7</sup> et reste stable entre 2.6 et 3 UGB/ha au sein des exploitations spécialisées d'élevage depuis 2012 (Evaluation PwDR, 2019)<sup>8</sup>. Ainsi, les stratégies d'élevage apparaissent comme de véritables choix politiques qui dépassent les seuls aspects agricoles et supportent une vision en matière d'alimentation et d'environnement" (IWEPS, CRA-W; juillet 2020)

- Objectifs quantitatifs clés à atteindre

#### Wallonie:

- Maintien des 320 000 ha de prairies permanentes par un élevage à l'herbe viable économiquement et durable pour l'environnement. L'objectif est d'avoir 100% des prairies sous 2,2 UGB par ha en 2028.
- Objectifs de réduction des GES :
  - -37% émissions GES non-ETS de 2005 à 2030 (dont l'agriculture). Réf: Plan Energie Climat wallon, 2018. Mesures envisagées: « renforcement des mesures dans le secteur de l'agriculture » (page 10, PECW).
  - -19% de 2005 à 2030 en agriculture (état actuel -9% depuis 2005, stagnation depuis 2013); Réf: PWEC, 2018
  - -55% de 1990 à 2030, Réf: DPR, 2019 (en ligne avec les objectifs de l'UE)

<sup>7</sup> <http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicator sheets/AGRI%203.html>

<sup>8</sup> Pour une analyse de la littérature, ainsi que plus de détails et chiffres sur les enjeux économiques et environnementaux du régime de l'aide couplée au niveau Wallon, voir le "Projet d'Analyse - Aides couplées bovins allaitants" de imPAACTe, communication du WWF du 23/10/2020 à la DPEAI)



GREENPEACE



Julie Van Damme

Sébastien Snoeck

Monica Schuster

Thibaut Goret

Marc Fichers

+32 473 97 85 84

+32 485 35 28 14

+32 486 73 35 67

+32 081 39 07 20

+324 73 65 36 32

j.vandamme@iew.be

sebastien.snoeck@greenpeace.org

monica.schuster@wwf.be

thibaut.goret@natagora.be

marc.fichers@natpro.be

@JuVanDamme

@sebsnoeck

@MSchuster\_WWF

@natagora

@NatProBe

## Europe:

- -55% émissions GES de 1990 à 2030. Neutralité carbone en 2050. Réf : 2030 Climate Target Plan/UE, Sept 2020
- -35% gaz non-CO2 (dont l'agriculture) de 2015 à 2030 ; Réf : 2030 Climate Target Plan/UE. Susceptible d'être revu à la hausse vu les accords récents.

- Mesures nécessaires :

### Conditionnalité :

- BCAE1 'Maintien des prairies permanentes sur la base d'un ratio : afin de rendre la BCAE1 opérationnelle dans son objectif de protéger les stocks de carbone dans leur ensemble, nous recommandons de choisir une année de référence représentative des surfaces en prairies permanentes en Wallonie (càd, revoir l'année de référence à 2018), d'inclure les surfaces en bio dans le ratio, de scinder entre grandes plaines et zones herbagères (comme compromis pour ne pas aller à un échelon géographique plus bas comme les régions agricoles ou les communes).
- BCAE6 et 7 : interdire le retournement des prairies en sensibilité à l'érosion "extrême" et "très élevée".
- BCAE10 : interdire le labour des prairies sensibles pour la biodiversité (c'est-à-dire abritant des espèces et habitats d'intérêt communautaire) dans et hors des sites N2000.

### Mesures incitatives :

- Un écorégime dont les deux objectifs principaux sont le maintien des prairies et l'extensification de l'élevage. C'est une belle mesure systémique puisqu'elle s'inspire de la mesure systémique MB9 (=actuelle mesure "autonomie fourragère" dans le 2<sup>ème</sup> pilier), à mettre à l'échelle : de l'ordre de 1 100 éleveurs engagés en 2019 (<1.8UGB/ha) soit ~ 14% des exploitations, à environ 4 000 exploitations en 2027 ou 50% des exploitations bovines pour ce palier
- Cohérence nécessaire avec l'aide couplée. Nous souhaitons des critères environnementaux complémentaires sur l'aide couplée avec un transfert progressif du budget aide couplée vers une "prime à l'herbe" afin de résoudre les incohérences de l'actuelle PAC en ce qui concerne l'élevage bovin (NB : le budget des aides couplées élevage bovin (facteur d'intensification) équivaut à 19 x la MAEC autonomie fourragère (facteur d'extensification) ou 160% du budget du 2<sup>ème</sup> pilier/ PwDR)
- Il faut ajouter des paliers et les envisager progressivement, car un impact clé pour réduire les émissions de GES serait d'atteindre les élevages les plus intensifs, tout de même très nombreux en Wallonie (la moitié au-dessus de 2,5 UGB/ha).
- Ces nouveaux outils répondront à des besoins économiques et environnementaux (climat, eau, sol, air et biodiversité). Les systèmes d'élevage herbagers et à faible charge présentent dans l'ensemble des impacts environnementaux plus faibles, voire positifs pour la biodiversité (Petel et al, 2019 & Riera et al., 2020). Cela ne va pas nécessairement de pair avec une réduction de la rentabilité de l'exploitation (Riera et al, 2020).
- La mesure actuelle "autonomie fourragère" (MB9) dans le deuxième pilier de la PAC est efficace pour la biodiversité, et est souvent utile au lancement d'une démarche de réflexion de la part de l'agriculteur (Evaluation PwDR, 2019). La MB9 est aussi la principale mesure à laquelle peut être



GREENPEACE



Julie Van Damme

Sébastien Snoeck

Monica Schuster

Thibaut Goret

Marc Fichers

+32 473 97 85 84

+32 485 35 28 14

+32 486 73 35 67

+32 081 39 07 20

+324 73 65 36 32

j.vandamme@iew.be

sebastien.snoeck@greenpeace.org

monica.schuster@wwf.be

thibaut.goret@natagora.be

marc.fichers@natpro.be

@JuVanDamme

@sebsnoeck

@MSchuster\_WWF

@natagora

@NatProBe



associée une amélioration environnementale vérifiable au niveau de l'exploitation (à savoir une réduction d'émissions de méthane ou d'ammoniac). Une progression de la mesure est observée (taux de participation multiplié x2 par rapport à 2011-2013, selon une enquête non-aléatoire menée en 2019), ce qui démontre son attrait pour les agriculteurs.

- Outre le fait que l'adoption d'un ER autonomie fourragère est relativement facile à estimer, l'intérêt des agriculteurs pour l'actuelle MB9 est fort et favorise la mise en place d'un écorégime.

### Mesures complémentaires à mettre en œuvre:

- Convergence interne totale des aides, à atteindre progressivement d'ici la fin de la programmation PAC: En plus de mener à un rééquilibrage des aides directes entre agriculteurs, en réduisant les écarts liés à d'anciennes références historiques de plus en plus difficiles à justifier aujourd'hui, la convergence favorise les systèmes herbagers plus favorables à l'environnement et dont les droits au paiement de base sont historiquement plus faibles. La mesure peut partiellement compenser la réduction progressive de l'aide couplée (à la hauteur de +/-8 % du paiement de base). La convergence répond également à une exigence réglementaire.
- Interventions sectorielles en faveur du développement de la filière de viande bovine biologique issue de systèmes herbagers.

- Modalités de l'écorégime "maintien des prairies et extensification de l'élevage":

Le statu quo du régime des aides couplées n'est pas capable de répondre aux besoins économiques et environnementaux identifiés dans l'analyse SWOT. Il faut des réorientations des régimes existants au travers de tous les leviers disponibles dans la PAC. Deux possibilités de transition de l'Aide couplée à l'Éco-régime "extensification" sont présentées ci-dessous:

### Proposition 1 :

- Réduction progressive de l'aide couplée et remplacement par un écorégime. Le paiement à l'hectare est adapté à la charge en bétail
- Et paiement pour réduction de la charge pour soutenir les exploitations en transition vers des pratiques de gestion extensive.

€ aides couplées	Eco-régime à l'extensification (paiement à l'ha de PP)			Paiement pour une réduction de la charge; par tranche de réduction de 0.2UGB/ha				situation actuelle
	€<1,4 UGB/ha	€<1,8 UGB/ha	€<2.2 UGB/ha	€<1,4 UGB/ha	€<1,8 UGB/ha	€<2.2 UGB/ha	€>2.2 UGB/ha	
2022 181€/vache allaitante	120	60	0	0	0	0	0	
2023 127€/vache allaitante	150	90	30	0	0	40	60	
2024 89€/vache allaitante	180	120	60	0	0	40	60	
2025 62 €/vache allaitante	210	150	90	0	0	40	60	
2026 44 €/vache allaitante	240	180	120	0	0	0	0	
2027 31€/vache allaitante	270	210	150	0	0	0	0	
2028 0	300	240	180	0	0	0	0	objectif



GREENPEACE



Julie Van Damme

Sébastien Snoeck

Monica Schuster

Thibaut Goret

Marc Fichers

+32 473 97 85 84

+32 485 35 28 14

+32 486 73 35 67

+32 081 39 07 20

+324 73 65 36 32

j.vandamme@iew.be

sebastien.snoeck@greenpeace.org

monica.schuster@wwf.be

thibaut.goret@natagora.be

marc.fichers@natpro.be

Twitter: @JuVanDamme

Twitter: @sebsnoeck

Twitter: @MSchuster\_WWF

Twitter: @natagora

Twitter: @NatProBe

### Proposition 2 :

- Réallouer le budget 'aide couplée' (21% budget 1er pilier) à un éco-régime à la vache allaitante avec des critères environnementaux (paiement adapté à la charge en bétail, sans conditionnement d'âge des animaux).
- Et paiement pour réduction de la charge pour soutenir les exploitations en transition vers des pratiques de gestion extensive.
- Et extension MB9 à nouveaux plafonds de charge et mise à l'échelle en budget pour répondre à la demande des éleveurs

	Eco-régime à l'extensification (paiement à l'animal)			MB9			Paiement pour une réduction de la charge; par tranche de réduction de 0.2UGB/ha					
	€<1,8 UGB/ha	€<2.2 UGB/ha	€>2.2 UGB/ha	€<1,4 UGB/ha	€<1,8 UGB/ha	€<2 UGB/ha	€<1,4 UGB/ha	€<1,8 UGB/ha	€<2.2 UGB/ha	€>2.2 UGB/ha		
2022	181€/vache allaitante			120	60	0	0	0	0	0	0	situation actuelle
2023	181€/vache allaitante	150€/vache allaitante		120	60	30	0	0	40	60		
2024	181€/vache allaitante	130€/vache allaitante		120	60	30	0	0	40	60		
2025	181€/vache allaitante	100€/vache allaitante		120	60	30	0	0	40	60		
2026	181€/vache allaitante	70 €/vache allaitante		120	60	30	0	0	0	0		
2027	181€/vache allaitante	40 €/vache allaitante		120	60	30	0	0	0	0		
2028	181€/vache allaitante	0€/vache allaitante		120	60	30	0	0	0	0	0	objectif

### Notes complémentaires :

**Paiement pour réduction de la charge :** Une prime est donnée à l'hectare fourrager, chaque fois que l'exploitation a descendu sa charge en bétail d'une certaine tranche (par exemple de 0,2 UGB/ha de surface fourragère), sans avoir atteint le plafond de 1,8 UGB/ha de surface fourragère. La prime annuelle s'arrête si, après un laps de temps (par exemple 3 ans), une nouvelle tranche de réduction ou les 1,8 UGB ne sont pas atteints. Pour plus de détails voir: [Ledant, 2019 \(page 26\)](#).

**Conditionnement d'âge :** Les critères d'éligibilité actuels des aides couplées favorisent les races plus productives, au détriment d'autres races, plus adaptées à une gestion extensive des prairies. Il n'y a pas de raison de maintenir ce traitement différent dans les paiements.



**GREENPEACE**



Julie Van Damme

Sébastien Snoeck

Monica Schuster

Thibaut Goret

Marc Fichers

+32 473 97 85 84

+32 485 35 28 14

+32 486 73 35 67

+32 081 39 07 20

+324 73 65 36 32

j.vandamme@iew.be

sebastien.snoeck@greenpeace.org

monica.schuster@wwf.be

thibaut.goret@natagora.be

marc.fichers@natpro.be

[@JuVanDamme](#)

[@sebsnoeck](#)

[@MSchuster\\_WWF](#)

[@natagora](#)

[@NatProBe](#)

## II.4 Transition écologique en cultures

- Pourquoi est-ce l'un des 4 enjeux prioritaires que nous avons identifiés ?

Il répond à 16 des déclinaisons principales de besoins identifiés, répond à des enjeux politiques forts aux niveaux wallons et européens (qualité des eaux, protection des sols, biodiversité etc.), là où les problèmes se concentrent (terres arables). En outre, toutes les exploitations ne se convertiront pas à l'agriculture biologique (surtout en systèmes de culture spécialisés) et il s'agit d'offrir une solution de transition de leurs pratiques à ces agriculteurs également, par l'architecture verte et les écorégimes.

- Objectifs quantitatifs clés à atteindre (cf. Annexe 1)

### Wallonie :

- la consommation en produits phytosanitaires par le secteur agricole (y compris dans les grandes surfaces en prairies donc cachant de très grandes disparités) est dans la moyenne européenne; donc s'aligner sur l'objectif européen de 50% de volume et risques associés fait sens
- Moins 20% de surplus d'apports azotés, et moins 50% d'usage d'engrais azotés (état actuel : 20% de surplus d'azote dans les sols wallons). Réf: EEW 2019, Stratégie Farm to Fork
- Pas de sol sous le seuil de stabilité structurale de 2% de matière organique (état actuel : 22% des sols sous ce seuil). Réf: EEW 2019
- Pas de sols dont l'érosion hydrique > 5t/ha (état actuel : 29%). Réf: EEW 2019
- 5% d'infrastructures écologique dans chaque ferme wallonne pour la lutte intégrée (Réf : OILB, référentiel lutte intégrée Wallonie)

Europe: (Objectifs des stratégies Farm to Fork et Biodiversité 2020): - 50 % phytos, -50% engrais, -20% perte de nutriments etc.

- Mesures nécessaires:

**Conditionnalité :** étant donné ici qu'une grande part de l'enjeu consiste à réduire les externalités négatives, les mesures principales relèvent des normes de bases et de la conditionnalité :

- BCAA4 : obligation d'installation de couverts végétaux permanents en bordure des eaux de surface (en attente d'application).
- BCAA6 et 7: L'érosion constitue une dégradation non soutenable des sols, qui est l'outil de production principal des agriculteurs. Les terres dont la sensibilité à l'érosion est "très élevée" et "extrême" (cf. système de cartographie proposé par le service GISER de l'administration), doivent être préservées des risques érosifs par des normes fortes issues de la conditionnalité.
- BCAA9 : 5% d'infrastructure écologique dans toutes les fermes. Cette infrastructure est nécessaire pour la lutte intégrée, qui met à profit les auxiliaires naturels pour réduire l'usage de produits phytosanitaires dans les cultures. Elle n'est pourtant que volontaire dans le cahier des charges de la lutte intégrée<sup>9</sup>.
- ERMG 13 (Directive pesticides)/nouvelle BCAA : Rentrer dans la conditionnalité l'obligation de mettre en œuvre la lutte intégrée, avec un carnet de champ informatique pour le contrôle.

<sup>9</sup> <http://environnement.wallonie.be/legis/general/dev022a.pdf>



GREENPEACE



Julie Van Damme

Sébastien Snoeck

Monica Schuster

Thibaut Goret

Marc Fichers

+32 473 97 85 84

+32 485 35 28 14

+32 486 73 35 67

+32 081 39 07 20

+324 73 65 36 32

[j.vandamme@iew.be](mailto:j.vandamme@iew.be)

[sebastien.snoeck@greenpeace.org](mailto:sebastien.snoeck@greenpeace.org)

[monica.schuster@wwf.be](mailto:monica.schuster@wwf.be)

[thibaut.goret@natagora.be](mailto:thibaut.goret@natagora.be)

[marc.fichers@natpro.be](mailto:marc.fichers@natpro.be)

[@JuVanDamme](https://twitter.com/JuVanDamme)

[@sebsnoeck](https://twitter.com/sebsnoeck)

[@MSchuster\\_WWF](https://twitter.com/MSchuster_WWF)

[@natagora](https://twitter.com/natagora)

[@NatProBe](https://twitter.com/NatProBe)

### Un écorégime unique transition des systèmes de culture :

- Un écorégime basé sur un résultat en termes d'intrants nous semblerait idéal, mais il n'existe pas en date d'indicateurs satisfaisants prenant en considération aussi bien les volumes utilisés que l'écotoxicité des produits; de ce fait nous rejoignons une proposition axée sur les pratiques.
- Plusieurs propositions ont été présentées par l'administration, et sont actuellement en développement. Nous serons très attentifs à l'existence de cet écorégime et à son contenu, en privilégiant les formules susceptibles d'atteindre un taux d'adoption important et stimuler véritablement la transition écologique.

### Pourquoi un écorégime qui se focalise sur la substitution des intrants ?

Au niveau global wallon, le premier levier de réduction de l'usage d'intrants se fera par la consolidation et le développement des surfaces agricoles où ils ne sont pas appliqués, ce qui pourraient donner à la grosse louche les évolutions ci-dessous :

Surface à peu ou pas d'intrants	Évolution de surface possible	Impact possible sur le volume d'intrants chimiques
AB	10% en 2019 à 30% en 2030	En restant sur 70% de prairies en AB, alors env -6%
Maillage écologique	1% en 2020 à 10% en 2027 en terres arables	Max -9% (maillage souvent installé dans zones les moins productives)
Maintien des PP	stable	Éviter une augmentation de l'usage d'intrants
total	-10 à -15% par ces changements d'usage des sols	

Il y aura donc, si les objectifs des trois principales solutions mises en œuvre sont atteints, déjà une réduction d'au moins 10 à 15% des volumes d'intrants chimiques utilisés par le secteur d'ici 2027. Cette estimation montre que les trois premières mesures ne seront néanmoins pas suffisantes pour atteindre les objectifs quantitatifs que l'on devrait se fixer en la matière, et que certains impacts négatifs étant concentrés en grandes cultures, il n'y a pas d'autre solution que de cibler ces systèmes.

**MAEC augmentation et maintien des taux de carbone:** Permettra de rémunérer les changements de pratiques et les pratiques durables comme l'usage de fumier (association polyculture-élevage ou échange), l'agriculture régénérative des sols et agriculture de conservation etc. Une mesure au résultat est plus adéquate, vu la multiplicité et la faible contrôlabilité des pratiques liées à l'agriculture de conservation/régénérative, et est nécessaire sur la durée vu l'échelle de temps nécessaire pour augmenter significativement les taux de carbone dans les sols



**GREENPEACE**



Julie Van Damme

Sébastien Snoeck

Monica Schuster

Thibaut Goret

Marc Fichers

+32 473 97 85 84

+32 485 35 28 14

+32 486 73 35 67

+32 081 39 07 20

+324 73 65 36 32

j.vandamme@iew.be

sebastien.snoeck@greenpeace.org

monica.schuster@wwf.be

thibaut.goret@natagora.be

marc.fichers@natpro.be

[@JuVanDamme](#)

[@sebsnoeck](#)

[@MSchuster\\_WWF](#)

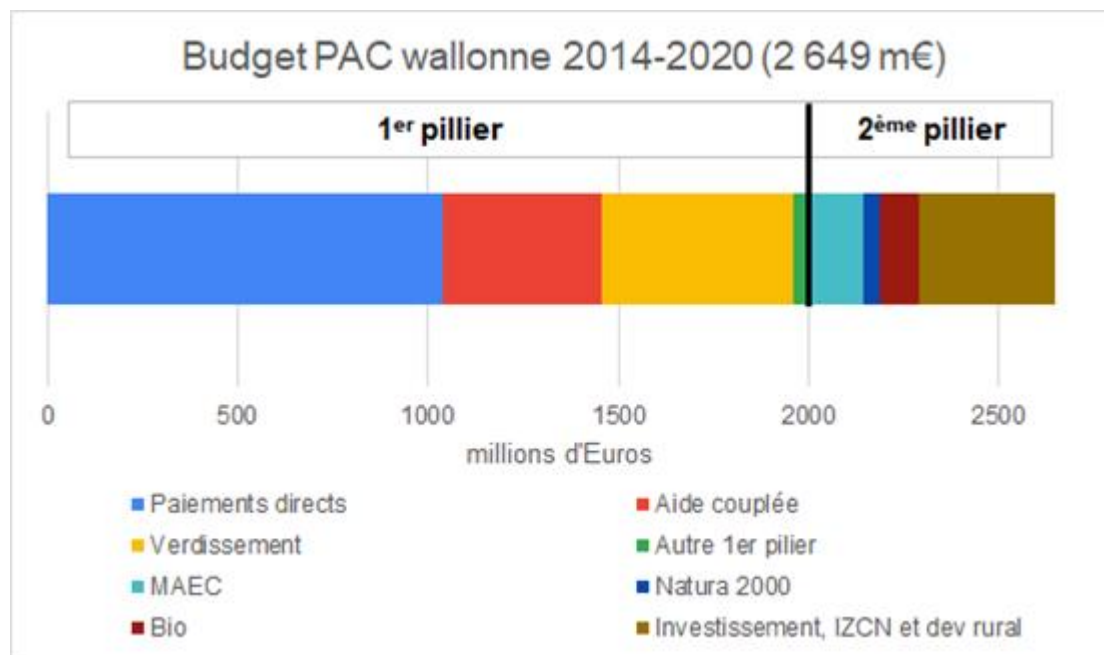
[@natagora](#)

[@NatProBe](#)

### III. Articulation globale de l'architecture verte et implications financières

Les représentations suivantes proposent une vision d'ensemble et une approche des volumes budgétaires, mais non des estimations budgétaires pour chaque mesure à ce stade.

#### Situation budgétaire actuelle :



#### Points clés:

- dans le 1<sup>er</sup> pilier, environ 25% du budget était dédiés au verdissement (500m€), qui n'est pas reconduit, et 21% à l'aide couplée à l'élevage
- au total, 52% du 1er pilier est dédié aux paiements directs d'aide au revenu
- dans le 2<sup>ème</sup> pilier, environ 45% était dédié aux mesures environnementales (MAEC + BIO + NATURA 2000)
- Soit sur le budget total PAC (1er et 2<sup>ème</sup> pilier), 11% du budget qui travaille efficacement pour l'environnement (en excluant 30% dédiés au verdissement, dont la finalité est bien l'environnement mais l'inefficacité est prouvée par de nombreuses évaluations en sa défaveur)

#### Scénario mis en avant par ImPAACTe pour la période 2021-2027 :

##### Hypothèses:

- la BCAA9 consacre, en Wallonie si ce n'est en Europe, 5% d'infrastructure écologique et éléments de paysage dans chaque ferme (uniquement les éléments pérennes, sans les couverts hivernaux), à défaut de quoi il faut fortement revoir à la hausse le budget maillage écologique proposé.



GREENPEACE



Julie Van Damme

Sébastien Snoeck

Monica Schuster

Thibaut Goret

Marc Fichers

+32 473 97 85 84

+32 485 35 28 14

+32 486 73 35 67

+32 081 39 07 20

+324 73 65 36 32

j.vandamme@iew.be

sebastien.snoeck@greenpeace.org

monica.schuster@wwf.be

thibaut.goret@natagora.be

marc.fichers@natpro.be

[@JuVanDamme](#)

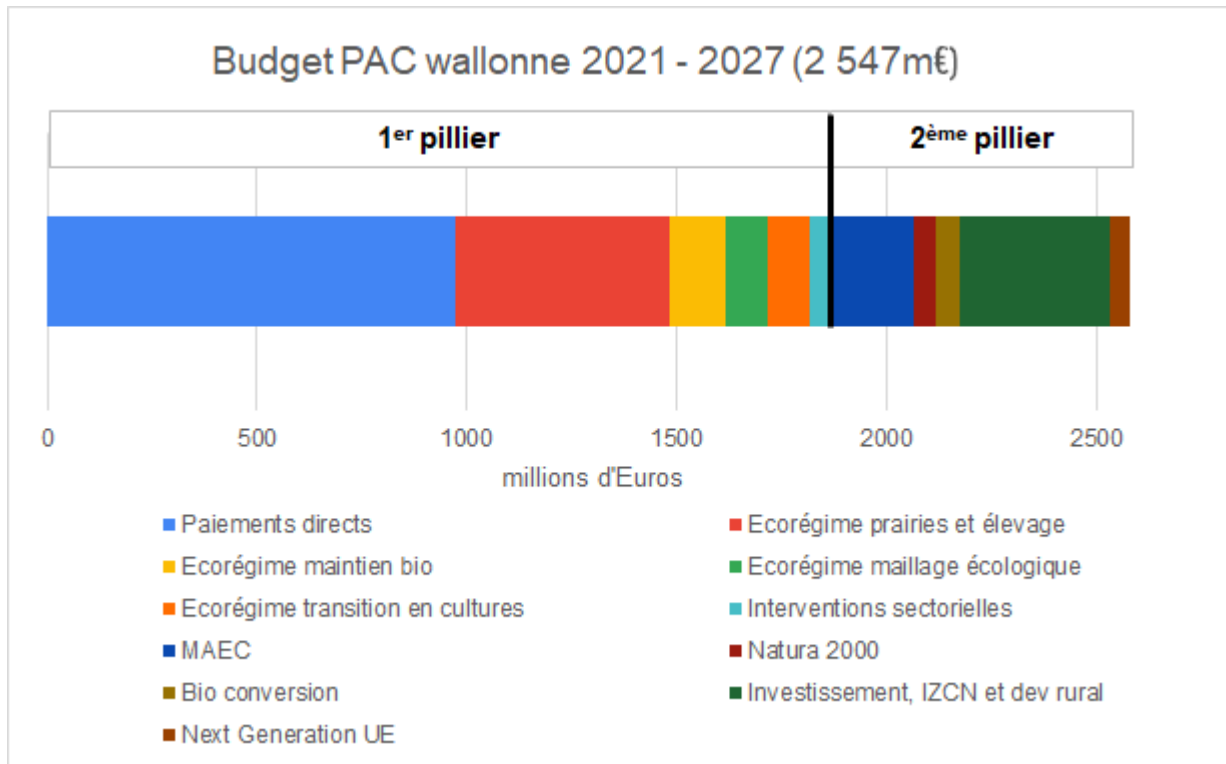
[@sebsnoeck](#)

[@MSchuster\\_WWF](#)

[@natagora](#)

[@NatProBe](#)

- les BCAE 6 et 7 sont réformées sur base du système cartographique de classes de sensibilité à l'érosion comme proposé par le SPW (impact déterminant sur l'indicateur d'érosion hydrique, pour la transition en culture, inégalable hors conditionnalité)
- pas de plafonnement du budget des écorégimes par l'Europe, sans quoi il n'est pas possible pour la Wallonie d'intégrer les aides couplées aux écorégimes
- Pas de transfert entre piliers dans ce cas-ci, mais une multitude de scénarios est possible en transférant une partie des écorégimes, ainsi que le budget correspondant, du 1<sup>er</sup> au 2<sup>ème</sup> pilier



**Points clés:**

- Scénario réaliste où les paiements directs d'aide au revenu sont maintenues à 52% du 1<sup>er</sup> pilier
- L'aide couplée est incorporée dans les écorégimes, via un transfert progressif non représenté ici entre paiement par tête de bétail et la prime à l'herbe (ou vers un paiement par tête avec critère environnemental- cf. proposition 2 ci-dessus). Le budget écorégimes représente ainsi environ 45% du 1er pilier
- Convergence interne totale des aides (non- représentée dans le graphique) afin de viser une répartition plus équitable de l'aide directe au revenu entre agriculteurs en réduisant les écarts liés à d'anciennes références historiques
- 4 écorégimes pour les 4 enjeux clés de la transition agricole en Wallonie (volumes alloués à chacun sont indicatifs à ce stade)
- Interventions sectorielles en faveur du développement de la filière de l'agriculture biologique



**GREENPEACE**



Julie Van Damme

Sébastien Snoeck

Monica Schuster

Thibaut Goret

Marc Fichers

+32 473 97 85 84

+32 485 35 28 14

+32 486 73 35 67

+32 081 39 07 20

+324 73 65 36 32

j.vandamme@iew.be

sebastien.snoeck@greenpeace.org

monica.schuster@wwf.be

thibaut.goret@natagora.be

marc.fichers@natpro.be

[@JuVanDamme](#)

[@sebsnoeck](#)

[@MSchuster\\_WWF](#)

[@natagora](#)

[@NatProBe](#)

- Budget maintenu (et non réduit), en termes constants, pour l'action environnementale du 2<sup>ème</sup> pilier. Comme il y a une rallonge de Next Generation EU, au final cela représente 43% du 2<sup>ème</sup> pilier (contre 44% sur la précédente période)

Dans ce scénario, 45% du budget total de la PAC contribuent efficacement aux objectifs environnementaux, contre 11% dans la PAC actuelle



**GREENPEACE**



Julie Van Damme

Sébastien Snoeck

Monica Schuster

Thibaut Goret

Marc Fichers

+32 473 97 85 84

+32 485 35 28 14

+32 486 73 35 67

+32 081 39 07 20

+324 73 65 36 32

[j.vandamme@iew.be](mailto:j.vandamme@iew.be)

[sebastien.snoeck@greenpeace.org](mailto:sebastien.snoeck@greenpeace.org)

[monica.schuster@wwf.be](mailto:monica.schuster@wwf.be)

[thibaut.goret@natagora.be](mailto:thibaut.goret@natagora.be)

[marc.fichers@natpro.be](mailto:marc.fichers@natpro.be)

[@JuVanDamme](https://twitter.com/JuVanDamme)

[@sebsnoeck](https://twitter.com/sebsnoeck)

[@MSchuster\\_WWF](https://twitter.com/MSchuster_WWF)

[@natagora](https://twitter.com/natagora)

[@NatProBe](https://twitter.com/NatProBe)

## Annexe 1 : Des ambitions traduites en objectifs de résultat chiffrés et mesurables

Objectifs chiffrés	4 enjeux clés
<b>30% de la superficie en agriculture biologique d'ici 2030</b> (état actuel: 10%). Réf: DPR 2019-2024, SPW	BIO
<b>10% de maillage écologique en terres arables d'ici 2027</b> (état actuel < 2%) : éléments de paysage, infrastructures écologiques et aménagements conçus pour favoriser la biodiversité. Réf: Stratégie Biodiversité européenne à l'horizon 2030  <b>15% de maillage écologique en prairies permanentes d'ici 2027</b> , y compris les prairies d'intérêt majeur pour la biodiversité (état actuel : environ 10%). Réf: PAF 2021-2027 (Cadre d'action prioritaire pour la biodiversité wallonne)  dont <b>au moins 5% d'infrastructures écologiques dans chaque ferme</b> wallonne	RÉSEAU & MAILLAGE ÉCOLOGIQUE
<b>Réduction des GES</b> : -37% émissions GES non-ETS de 2005 à 2030 (dont l'agriculture), -19% de 2005 à 2030 en agriculture (état actuel -9% depuis 2005, stagnation depuis 2013); Réf: PWEC. 2018. -55% de 1990 à 2030, Réf: DPR 2019; Réf: DPR 2019. -55% émissions GES de 1990 à 2030, Neutralité carbone en 2050, -35% gaz non-CO2 (dont l'agriculture) de 2015 à 2030; Réf : 2030 Climate Target Plan/UE,  <b>Maintien des 320 000 ha de prairies permanentes</b> par un élevage à l'herbe viable économiquement et durable pour l'environnement	HERBE et AUTONOMIE FOURRAGERÈ
<b>-50% d'usage et risques liés aux pesticides d'ici 2030</b> (état initial : Wallonie dans la moyenne européenne). Réf: Stratégie Farm to Fork/Biodiversité  <b>-20% de surplus d'apports azotés, et -50% d'usage d'engrais azotés</b> (état actuel : 20% de surplus d'azote dans les sols wallons). Réf: EEW 2019, Stratégie Farm to Fork  <b>Pas de sol sous le seuil de stabilité structurale de 2% de matière organique</b> (état actuel : 22% des sols sous ce seuil). Réf: EEW 2019  <b>Pas de sols dont l'érosion hydrique &gt; 5t/ha</b> (état actuel : 29%). Réf: EEW 2019  <b>5% d'infrastructures écologiques dans chaque ferme</b> wallonne pour la lutte intégrée (Réf: OILB, référentiel lutte intégrée Wallonie)	TRANSITION DES SYSTÈMES DE CULTURE



GREENPEACE



Julie Van Damme

Sébastien Snoeck

Monica Schuster

Thibaut Goret

Marc Fichers

+32 473 97 85 84

+32 485 35 28 14

+32 486 73 35 67

+32 081 39 07 20

+324 73 65 36 32

j.vandamme@iew.be

sebastien.snoeck@greenpeace.org

monica.schuster@wwf.be

thibaut.goret@natagora.be

marc.fichers@natpro.be

[@JuVanDamme](#)

[@sebsnoeck](#)

[@MSchuster\\_WWF](#)

[@natagora](#)

[@NatProBe](#)





**GREENPEACE**



Julie Van Damme

Sébastien Snoeck

Monica Schuster

Thibaut Goret

Marc Fichers

+32 473 97 85 84

+32 485 35 28 14

+32 486 73 35 67

+32 081 39 07 20

+324 73 65 36 32

[j.vandamme@iew.be](mailto:j.vandamme@iew.be)

[sebastien.snoeck@greenpeace.org](mailto:sebastien.snoeck@greenpeace.org)

[monica.schuster@wwf.be](mailto:monica.schuster@wwf.be)

[thibaut.goret@natagora.be](mailto:thibaut.goret@natagora.be)

[marc.fichers@natpro.be](mailto:marc.fichers@natpro.be)

[@JuVanDamme](https://twitter.com/JuVanDamme)

[@sebsnoeck](https://twitter.com/sebsnoeck)

[@MSchuster\\_WWF](https://twitter.com/MSchuster_WWF)

[@natagora](https://twitter.com/natagora)

[@NatProBe](https://twitter.com/NatProBe)